

République française
Département de l'Hérault

COMMUNE DE BRIGNAC

Séance du 16 mars 2023

Membres en exercice : 13	Date de la convocation: 10/03/2023 <i>L'an deux mille vingt-trois et le seize mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Marina BOURREL</i>
Présents : 8	Présents : Justin BOURREL, Marina BOURREL, Laurent CHALVET, Gaëlle COLIN, Franck CREON, Olivier PARRET, Laurence PESCHARD LEBLOND, Cybèle ZAMARA-DIEZ
Votants: 9	
Pour: 9	Représentés: Stéphanie SABLOS par Marina BOURREL
Contre: 0	Excusés: Patrick SENEGAS
Abstentions: 0	Absents: Alexandra CABEZAS, Mohamed-Salem KHAIZOURI, Philippe MOREREAU
	Secrétaire de séance: Olivier PARRET

Objet: APPROBATION DU PROCES VERBAL DE SEANCE DU 16-02-2023 - DE_2023_07

Procès verbal de la séance du 16 février 2023

L'an deux mille vingt-trois et le seize février, à BRIGNAC, à 19 h 00, le conseil municipal de BRIGNAC, convoqué le 09 février 2023, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame Marina BOURREL.

Madame Marina BOURREL ouvre la séance et désigne un secrétaire de séance.

Secrétaire de séance : Gaëlle COLIN

Le secrétaire de séance procède à l'appel nominal des Membres du conseil municipal :

Présents : Monsieur Justin BOURREL, Madame Marina BOURREL, Monsieur Laurent CHALVET, Madame Gaëlle COLIN, Monsieur Franck CREON, Monsieur Olivier PARRET, Madame Laurence PESCHARD LEBLOND, Madame Cybèle ZAMARA-DIEZ

Absents : Madame Alexandra CABEZAS, Monsieur Mohamed-Salem KHAIZOURI

Excusés : Monsieur Patrick SENEGAS

Représentés : Monsieur Philippe MOREREAU, Madame Stéphanie SABLOS

Le quorum est atteint. La séance peut se dérouler. Il est rappelé que le public doit s'abstenir de toute intervention ou de toute manifestation.

Ordre du jour:

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 12/01/2023

2/ Conventions de mise à disposition des agents de la commune de Brignac à la CC du Clermontois

3/ Définition des critères d'attribution des subventions aux associations

COMMUNICATION /QUESTIONS DIVERSES

Délibérations du conseil:

1/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DE SEANCE DU 12-01-2023 (DE 2023 04)

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

2/ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'AGENTS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTAIS 2022-2023 (DE 2023 05)

Madame le Maire informe les membres du conseil qu'il convient de renouveler une convention avec la Communauté de communes du Clermontais pour la mise à disposition de - Mme AGUERA Liliane assurant les missions d'adjoint d'animation de l'ALP de Brignac

- Mme Carole DOUZIECH assurant les missions d'adjoint d'animation de l'ALP de Brignac
- Mme Cindy NORMAND assurant les missions d'adjoint d'animation de l'ALP de Brignac

Elle précise que cette convention de mise à disposition sera conclue aux conditions suivantes :

- Mise à disposition de :
 - Mme Liliane AGUERA du 1er septembre 2022 au 7 juillet 2023, pour 4 heures par semaine durant les périodes scolaires
 - Mme Carole DOUZIECH du 1er septembre 2022 au 7 juillet 2023, pour 4 heures par semaine durant les périodes scolaires
 - Mme Cindy NORMAND du 1er septembre 2022 au 7 juillet 2023, pour 4 heures par semaine durant les périodes scolaires
- La Communauté de Communes du Clermontais remboursera à la commune de Brignac le montant de la rémunération et des charges sociales de ces agents sur présentation d'un titre trimestriel.

Madame le Maire soumet ce point au vote.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré,

APPROUVE les conventions à intervenir entre la Communauté de Communes du Clermontais et la Commune de Brignac pour la mise à disposition de :

- Mme Liliane AGUERA
 - Mme Carole DOUZIECH
 - Mme Cindy NORMAND
- telle que présentées ci-dessus.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout acte et pièce relatif à cette affaire

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

3/ DEFINITION DES CRITERES D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (DE 2023 06)

La présente délibération vient préciser les critères d'attribution des subventions versées aux associations qui en font la demande.

Conditions d'éligibilité :

Pour être éligibles aux subventions, les associations doivent :

- soit avoir leur siège social et leur activité principale ayant un intérêt public local sur la commune
- soit intervenir par des actions au profit de la commune ou de ses administrés

Pièces à fournir :

- demande avant le 15 mars de l'année N
- lettre de motivation
- copie des statuts de l'association et du récépissé de déclaration à la Préfecture s'il s'agit de la première demande
- nombre d'adhérents et montant des cotisations
- rapport d'activité de l'année précédente par action
- rapport financier de l'année précédente
- le budget prévisionnel global et par action

- le programme d'activités et de manifestations prévues en précisant leur objectif et l'intérêt pour la commune
- un Relevé d'Identité Bancaire

Critères d'attribution et Processus de décision :

La commune de Brignac appréciera les demandes en fonction des éléments recueillis sur le plan financier et technique mais aussi en fonction de la situation de l'association, de son action sur le territoire et de sa contribution à la vie locale et à l'intérêt général.

La finalité de toute association n'étant pas de constituer une réserve financière, il sera tenu compte de la trésorerie existante certifiée par le Président et/ou le Trésorier pour le calcul du montant de la subvention allouée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- de retenir ces conditions d'éligibilité, ces critères d'attribution et ce processus de décision
- d'autoriser Mme le Maire à apprécier le montant des subventions qui sera validé ensuite lors du vote du budget primitif.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

COMMUNICATION /QUESTIONS DIVERSES

- invitation pour l'inauguration de l'espace Souvenir Français le 29 avril prochain
- devis d'haubanage suite au diagnostic des Pins du parc de la Mairie. Revoir le devis établi et demander un autre avis.
- expérimentation de l'extinction de l'éclairage public depuis le 1er février, aucune réclamation à ce jour
- RDC avec la CC du Clermontais service collecte ce jour, déploiement des conteneurs jaunes fin 2024, colonnes grise et conteneurs verts pour le centre du village car le camion n'accèdera plus dans les rues du coeur de village, lotissements poubelle jaune individuelle, médiateurs de tri à disposition, revoir le nombre de tournée pour chaque collecte
- société SIGNATURE pour devis de signalisation au sol en attente

L'ordre du jour est épuisé, Marina BOURREL lève la séance à 19h38

Le secrétaire de séance
Olivier PARRET



Le président de séance
Marina BOURREL



Publiée le 17 mars 2023